

AVIS DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT 1573-M

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2026, le conseil a adopté le Règlement 1573-M établissant un programme d'aide financière pour promouvoir la plantation d'arbres sur les terrains privés.

L'objet de ce règlement est de créer un programme d'aide financière pour promouvoir la plantation d'arbres sur les terrains privés afin d'augmenter la canopée urbaine, de lutter contre les îlots de chaleur, d'améliorer la biodiversité et de contribuer à la qualité de vie des citoyens, conformément à la politique de l'arbre, adoptée en février 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 18 août 2026



Karine Patton, avocate
Greffière et directrice du Service du greffe
et des affaires juridiques